

Publication d'informations en matière de durabilité

DNCA INVEST – CONVERTIBLES

Résumé

DNCA INVEST – CONVERTIBLES est un compartiment de la SICAV Luxembourgeoise DNCA Invest gérée par DNCA Finance.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une part minimale de 20 % d'investissements durables.

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la Gouvernance, l'Environnement ainsi que les critères sociaux et sociétaux. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment prendra en compte des facteurs ESG propres à chaque pilier.

La gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse développé en interne ABA (Above and Beyond Analysis) et sur une politique d'exclusions contraignante.

La stratégie d'investissement appliquée au Compartiment est basée sur la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) ; la construction du portefeuille avec une approche « Top down » ; la sélection des titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multifactorielle ; l'allocation des classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et ; la sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale du point de vue des actionnaires minoritaires et/ou détenteurs d'obligations, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

A ce titre, le Compartiment vise à investir au moins 80% de son actif net dans des investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut et 20% de ces actifs sont directement investis dans des investissements durables.

Pour évaluer si les investissements respectent bien ces caractéristiques, des contrôles sont effectués via l'utilisation d'indicateurs (par exemple la méthode de notation interne ABA). Les données utilisées dans ce cadre proviennent notamment de sources publiques et de bases de données de prestataires externes. Aussi, des limites quant à la disponibilité et la qualité de ces données peuvent exister.

Par ailleurs, DNCA Finance a mis en œuvre une diligence raisonnable concernant les actifs sous-jacents par le biais d'une surveillance des controverses et de l'application d'exclusions en fonction des résultats de l'analyse ESG, ainsi qu'une politique d'engagement actionnarial dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable.

Le compartiment ne dispose pas d'indicateur de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une part minimale de 20% d'investissements durables.

Ces investissements ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable dans la mesure où les incidences négatives des activités des entreprises sur les objectifs sociaux et environnementaux sont directement intégrées dans la Notation de la responsabilité des entreprises ABA (qui intègre les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du SFDR RTS), et peuvent entraîner une dégradation de la notation ABA, inférieure à la note minimale.

Dans ce contexte, DNCA Finance met en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- **Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels** : DNCA Finance exclura progressivement les sociétés impliquées dans des activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- **Armes controversées** : les émetteurs sont exclus de l'ensemble des portefeuilles de DNCA Finance ;
- **Non-respect du Pacte mondial des Nations-Unies** : les émetteurs ayant commis des infractions graves aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont intégrés dans la liste des « pires entreprises au chapitre des infractions » de DNCA Finance et sont exclus de tous les portefeuilles.

Par ailleurs, les principales incidences négatives font partie des indicateurs clés de performance (ICP) recueillis pour l'analyse. Les émetteurs, dont les principales incidences négatives sont graves, feront l'objet d'une mauvaise note en matière de responsabilité des entreprises (ABA). Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche de ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Enfin, les émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies sont mal notés en matière de responsabilité des entreprises selon l'outil ABA.

Les émetteurs faisant l'objet de controverses ou de violations graves à l'égard des principes du Pacte mondial des Nations unies (droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne sont exclus du portefeuille par le biais de la liste des pires entreprises au chapitre des infractions une fois l'analyse interne effectuée. L'approche interne permet à DNCA Finance d'établir une liste d'émetteurs identifiés comme enfreignant les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'« infraction grave » par le Comité d'éthique de DNCA Finance. Ces émetteurs sont donc inclus dans une liste d'exclusion des « pires entreprises au chapitre des infractions » et sont interdits d'investir.

Pour réaliser cette analyse, DNCA Finance utilise la base de données d'un fournisseur de données externe :

- 1) Extraire les émetteurs présentant des alertes « basées sur des normes » ;
- 2) Eliminer les émetteurs non pertinents ;
- 3) L'analyse quantitative des infractions par le Comité éthique de DNCA Finance ;
- 4) Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une « violation grave » dans la liste des pires entreprises au chapitre des infractions.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement ainsi que les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse de l'environnement, du social et de la gouvernance, développé en interne : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment prendra notamment en compte les facteurs ESG suivants :

- **Environnement** : Émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc ;
- **Social** : Rémunération exorbitante du PDG, inégalité entre les sexes, questions de santé et de sécurité, travail des enfants, etc ;
- **Gouvernance** : Suivi en matière de corruption et de trafic d'influence, évasion fiscale, etc.
- **Notation qualité ESG globale.**

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant à la fois la responsabilité et la durabilité des entreprises, basée sur une analyse extra financière effectuée par le biais d'un outil développé en interne par DNCA Finance, en utilisant la méthode « best in universe ». Il peut exister un biais sectoriel.

Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG qu'il promeut.

Stratégie d'investissement

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur ces cinq facteurs :

- **Sélection de l'univers d'investissement** combinant une approche financière (quantitative et micro-économique) et extra-financière (qualitative) et l'exclusion des émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou exposés à des controverses majeures. Ce filtre exclut un minimum de 20% des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière ;
- **Construction du portefeuille** avec une approche « Top down » (c'est-à-dire une approche qui consiste à regarder l'ensemble du portefeuille) ;
- **Sélection des titres** (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multifactorielle (analyse fondamentale, valorisation de l'option de crédit et caractéristiques des obligations convertibles) suivie de l'analyse globale du portefeuille ;
- **Allocation des classes d'actifs** en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et ;
- **Sélection des titres** sur la base d'une analyse fondamentale du point de vue des actionnaires minoritaires et/ou détenteurs d'obligations, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA : ABA est l'outil d'analyse développé en interne et Notation de la responsabilité des entreprises.

Le domaine de la responsabilité des entreprises constitue un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce quel que soit leur secteur d'activité.

La responsabilité des entreprises est analysée par l'outil ABA selon quatre principes fondamentaux :

- **La responsabilité des actionnaires** : conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc. ;
- **La responsabilité environnementale** : empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc ;
- **La responsabilité envers les travailleurs** : en matière d'éthique et les conditions de travail sur la chaîne de production, le traitement des employés, la sécurité, le bien-être, la diversité, la représentation du personnel, les salaires, la qualité des produits ou services vendus, etc. ; et
- **La responsabilité sociétale** : qualité, sécurité et traçabilité des produits, respect des communautés locales et des droits de l'homme, etc.

Chaque principe fondamental est noté de manière indépendante par DNCA Finance et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise ciblée. Chaque volet est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de leur importance relative (corrélation avec la performance économique), qui sont au nombre d'environ 25 au total. Ces critères comprennent la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique, etc.

En outre, le suivi du niveau de controverse est directement pris en compte dans la responsabilité des entreprises et peut affecter la notation.

Cette analyse approfondie, qui associe des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.

Proportion d'investissements

Le Compartiment a pour objectif d'investir au moins 80 % de son actif net dans des investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut et 20 % de ces actifs sont directement investis dans des investissements durables.

La part restante de l'actif net du Compartiment sera constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition et de gestion efficace du portefeuille, ainsi que pour gérer la liquidité du portefeuille ou réduire tout risque financier spécifique.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour évaluer si les investissements respectent les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment, des contrôles sont effectués via l'utilisation des indicateurs suivants :

- La notation interne ABA ;
- La notation de la transition vers une économie durable ;
- L'empreinte carbone du portefeuille (exprimée en tCO₂/million USD investi) ;
- L'exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Ces indicateurs sont définis, mis en œuvre et suivis systématiquement par l'équipe de gestion.

Par ailleurs, DNCA Finance a mis en place un dispositif de contrôle Investissement Responsable comportant à la fois des contrôles pré-trade et des contrôles post-trade.

Les contrôles pré-trade portent sur la note minimale de « Risque de responsabilité » et l'absence de notation. L'alerte sur l'absence de notation a pour seul objectif d'informer l'équipe ISR. Les contrôles sont archivés par l'outil CRD qui dispose de sa propre piste d'audit. Pour ce qui concerne les exclusions sectorielles, le département des risques assure le suivi via CRD de la bonne application des contraintes sectorielles portant sur les listes d'émetteurs (*cf politique d'exclusion*). Les émetteurs inscrits sur la liste « worst offenders » sont également suivis en pré-trade par le département des risques.

Les contrôles post-trade listés ci-dessous sont intégrés au dispositif de contrôle de suivi des contraintes :

- Aucun investissement n'est réalisé dans les émetteurs ciblés par les politiques d'exclusion ;
- Les notes minimales AIM, de transition durable et de climat (transition/ contribution) sont respectées.

Méthodes

Les méthodes utilisées pour déterminer l'atteinte des caractéristiques sociales ou environnementales par le Compartiment sont les suivantes :

- **La notation de la responsabilité des entreprises** « Above and Beyond Analysis » (ABA, l'outil interne) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est la notation ABA (voir la section « Stratégie d'investissement ») basée sur la responsabilité des entreprises et divisé en quatre principes fondamentaux : responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale ;
- **La notation de la transition vers une économie durable** : DNCA Finance termine cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la « transition vers une économie durable ». Cette notation repose sur cinq principes fondamentaux : la transition démographique, la transition sanitaire, la transition économique, la transition du mode de vie et la transition écologique ;
- **L'exposition aux objectifs de développement durable des Nations unies** : DNCA Finance évalue pour chaque entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies ;
- **Les données carbone** : empreinte carbone (t CO₂/m\$ investi) du portefeuille du Compartiment ;
- **L'intensité des émissions de carbone** (t CO₂/m\$ investi) du portefeuille du Compartiment.

Sources et traitement des données

Les données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment proviennent de sources publiques, de bases de données issues de prestataires externes spécialisés, du dialogue direct avec les émetteurs et de l'analyse interne réalisée par DNCA Finance.

DNCA Finance a fait le choix de s'appuyer sur un modèle interne, ABA (« Above and Beyond Analysis »), avec pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction, les informations émanant des entreprises constituant la majeure partie des données utilisées. Dans ce cadre, ces dernières sont maîtrisées et intégrées dans une grille d'analyse propriétaire.

Dans le cadre de son approche d'investissement responsable, DNCA Finance précise que les données utilisées dans son modèle de notation propriétaire ABA sont exclusivement issues **des informations publiques fournies par les émetteurs**. Ces données sont auditées, publiées, et reflètent la réalité opérationnelle des entreprises. Ainsi, l'ensemble de la

méthodologie de notation ESG appliquée par DNCA Finance aux émetteurs privés repose sur des données réelles, à l'exclusion de toute donnée estimée ou modélisée.

L'utilisation de données estimées intervient uniquement lorsque celles-ci sont issues **de prestataires externes spécialisés** (tels que MSCI, CDP ou équivalents) et concerne des cas spécifiques tels que l'élaboration des listes d'exclusion (normatives ou sectorielles) ou le calcul de la trajectoire climat de DNCA Finance, comme présenté notamment dans le rapport pressions environnementales. Cette démarche témoigne d'un engagement à la fois en faveur de la transparence et de la rigueur dans l'intégration des critères ESG au sein des processus d'investissement.

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance s'est dotée **de fournisseurs externes de données ESG** et met en œuvre un projet d'enrichissement de ses processus, en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, et les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité ;
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne ;
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation "ABA Quant" appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement) ;
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG.

L'intégration de ces données dans le système d'information a été mise en œuvre et celles-ci sont progressivement incorporées.

Prestataires utilisés :

Prestataire	Utilisation
MSCI	Données brutes / entreprises
	Taxonomie
	Principales Incidences Négative (PAI)
	Risque physique et de transition (VAR Climat)
ISS Ethix	Armes controversées
ISS Proxy Exchange	Conseil pour le vote aux AG
CDP	Données Carbone
	Données eau et usage des sols
CDP Temperature Ratings	Température induite

Enfin, DNCA Finance met en place un processus de contrôle de la qualité des données ESG reçues de ses fournisseurs, notamment par la mise en place d'un comité transverse investissement durable dont l'une des missions est de suivre et appuyer les processus opérationnels des équipes métiers, dont les points suivants déployés au niveau du comité data (sourcing data ESG, instruction des flux, structuration des données ESG (dictionnaire de données/référentiel), diffusion de données ESG du référentiel aux éventuels outils métiers).

L'analyse ESG des valeurs est réalisée sous le contrôle du pôle de gestion et d'expertise l'équipe investissement responsable. Elle passe en revue sur la base de l'outil ABA l'analyse du risque de responsabilité, l'analyse de la contribution à la transition durable, le suivi des controverses, du newsflow et les rencontres avec les dirigeants d'entreprise. L'analyse est réalisée exclusivement en interne et n'intègre aucune notation d'agences externes.

Limites aux méthodes et données

L'approche retenue par les équipes de gestion de DNCA Finance pour construire leur analyse ESG peut présenter plusieurs limites, notamment :

- **La disponibilité et la qualité des données ESG** fournies par les entreprises analysées ;
- **Des différences de couverture** selon les secteurs ou les zones géographiques ;
- **Des différences de méthodologies** entre les différents fournisseurs de données.

Ces limites peuvent affecter la comparabilité et la précision des évaluations ESG mais n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues sont atteintes car DNCA Finance opte pour une

approche continue des processus ESG afin de pallier ces insuffisances. Aussi, DNCA Finance a opté pour le principe de progressivité dans le déploiement des politiques ESG, afin de permettre une application pragmatique et une intégration des enjeux ESG dans les maillons de sa chaîne de valeur.

Diligence raisonnable

DNCA Finance a mis en œuvre une diligence raisonnable concernant les actifs sous-jacents par le biais d'une surveillance des controverses et de l'application d'exclusions en fonction des résultats de l'analyse ESG.

Les investissements sont ainsi revus conformément à la politique d'investissement responsable et à la politique d'exclusion.

DNCA Finance dispose d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consiste à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement ;
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives ;
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives ;
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions) ;
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire.

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment) ;
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres.

Politiques d'engagement

DNCA Finance met en œuvre une politique d'engagement actionnarial dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable.

Cette politique repose notamment sur :

- **Le dialogue régulier avec les entreprises**, permettant d'évaluer la prise en compte effective des enjeux ESG ;
- **L'engagement proactif**, visant à encourager les sociétés à améliorer leur transparence et la gestion de leurs enjeux ESG ;
- **L'engagement réactif**, déclenché en réponse à une controverse ou un incident significatif.

Cette politique est décrite dans le document « **Politique d'engagement actionnarial et politique de vote** » disponible sur le site de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/documents/40>).

Par ailleurs, DNCA Finance analyse et qualifie les controverses dont font l'objet les entreprises, tant relatives à la responsabilité d'entreprise qu'au respect du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce processus permet de qualifier le caractère majeur ou sévère des controverses et, le cas échéant, qualifier la société concernée de Worst Offender. Les sociétés ainsi qualifiées de Worst Offenders sont exclues de l'univers d'investissement éligible. Cette politique est décrite dans le document « **Politique d'exclusion** » disponible sur le site de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/documents/7>).

Indice de référence

L'indice de référence du Compartiment ne répond pas aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.